



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archives

Question écrite n° 7642

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite 3905 du 6 octobre 1997 demande à Mme le ministre de la culture et de la communication de lui préciser l'état actuel de l'instruction du dossier relatif à la communication publique des fonds (archives) de la Seconde Guerre mondiale, puisqu'elle indiquait, dans la réponse à la question écrite précitée, qu'elle rendrait compte au Premier ministre « avant le 2 décembre » des réponses des ministères concernés par la mise en oeuvre d'une dérogation générale d'ouverture au public (J.O. - A.N. - 10 novembre 1997).

Texte de la réponse

Des propositions de dérogation générale sont en cours d'examen entre les ministères concernés. Elles couvrent des dossiers conservés tant dans les différents centres des archives nationales que dans les archives départementales. Eu égard à l'importance des documents, au grand nombre de ministères et d'administrations concernées, et à la diversité des classements selon les dépôts, la rédaction de la synthèse requiert un délai supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7642

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4570

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 427